

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le quinze juillet à 20 h, le Conseil Municipal de la commune de Cheissoux, dûment convoqué le 8 juillet 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Thierry MENUCELLI, Maire.

Etaient présents : T. MENUCELLI, C. MERLIAUD, F. MAUNOURY, C. BOURDELAS, C. BIRON, M. MARINIE, I. CAILLET, M. JULIEN-RIVE, J. HUMPHREYS, M. COSTA, A. BERTRAND.

Christian BIRON est nommé secrétaire de séance.

Il est fait une observation concernant le délégué à l'Office de Tourisme Communautaire qui doit être un conseiller communautaire : Christian MERLIAUD est désigné à la place d'Isabelle CAILLET.

On passe à l'ordre du jour.

1. Choix entreprise travaux voirie 2014

Délib.n°33/2014

Monsieur le Maire fait part des 3 devis reçus pour les travaux de voirie 2014 :

- Entreprise SIORAT : 17 319,00 € HT
- Entreprise EUROVIA : 18 062,40 € HT
- Entreprise BMTP : 35 860,90 € HT

Après en avoir délibéré, les devis étant similaires techniquement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient l'offre de l'entreprise SIORAT et charge son maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

2. Choix entreprise travaux façades salle polyvalente

Délib.n°34/2014

Monsieur le Maire fait part du devis reçu pour les travaux de réfection des façades de la salle polyvalente :

- Entreprise PAQUET : 8 920,00 € HT

L'entreprise REMINERAS avait été sollicitée mais n'a pas répondu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, retient l'offre de l'entreprise PAQUET et charge son maire de signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux.

3. Attributions subventions 2014

Délib. n°35/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Cheissoux, à l'unanimité des voix, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de 2014 (art.6574) et charge M. le Maire de leur mandatement :

<i>Associations</i>	<i>Subventions 2014</i>
Radio Vassivière	100 €
Association des Parents d'Elèves des 3 Communes	150 €
Association des Retraités de Cheissoux	350 €
Foyer Rural de Cheissoux :	
Subvention de base	200 €
Zumba	200 €
	Soit un total de : 400 €
Par delà les Frontières	250 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Peyrat	200 €
Refuge Fourrière du Mas du Loup	118,80 €
Télémillevaches	80 €
Secours Populaire	100 €
Les P'tits Drôles CLSH	2500 €
Coopérative Scolaire OCCE Bujaleuf	400 €
ANACR Eymoutiers	50 €
La Ligue contre le cancer	50 €

Les Pupilles de l'Enseignement Public Haute-Vienne	100 €
TOTAL	4 848,80 €

Le Comité des Fêtes et l'ACCA n'ayant pas répondu dans les délais verront leur demande instruite lors du prochain conseil.

4. Défibrillateur

M. le Maire propose d'acquérir un défibrillateur qui pourrait être installé à côté de la salle des fêtes. Christian BIRON pense qu'il serait également souhaitable d'organiser une formation aux premiers secours.

5. Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Délib. n°36/2014

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de CHEISSOUX rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble »,
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre; la commune de CHEISSOUX estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de CHEISSOUX soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

L'ordre du jour étant clos, la parole est donnée au public.

Mme CHAMPAUD renouvelle sa demande de panneau d'affichage pour la Texonnière et les hameaux en général.

M. BIRON pense qu'il serait également souhaitable d'en installer un à côté de la bascule publique pour éviter l'affichage sauvage sur cette dernière.

M. BOURDELAS se propose pour les réaliser. Il fera parvenir un devis de son entreprise BCC87.

M. COSTA demande s'il serait possible de déplacer le conteneur à ordures situé à côté de chez lui en raison des fortes odeurs. La question sera posée aux services de la Communauté de Communes.

La séance est levée à 21 h 20.